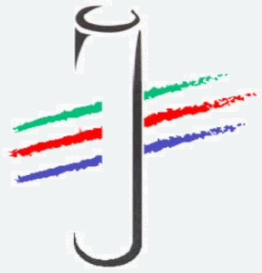


31^{èmes} Journées Nationales CNBH

Vendredi 27 janvier 2023

Assemblée générale du CNBH

- **Bienvenue aux nouveaux collégiens**
- **Rapport financier**
- **Rapport moral**
- **Point sur le Conseil National Professionnel de Biologie Médicale (CNP)**
- **Actualités des groupes de travail**
- **Elections des délégués régionaux: renouvellement du conseil d'administration**



31^{èmes} Journées Nationales CNBH

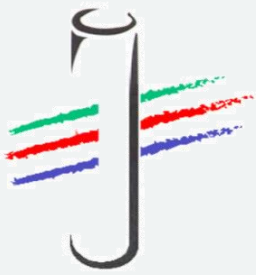
Vendredi 27 janvier 2023

Bienvenue aux 23 nouveaux collégiens



M.	DARRIEUX	Yohan	CH GUERET
Mme	JANDOT	Frédérique	CH TARBES
Mme	FABBRO	Christelle	CH METZ
Mme	CLAISE	Catherine	CH MELUN
M.	LEYSOUR DE ROHELLO	François	CH ELBEUF LOUVIERS VAL de REUIL
M.	ASSAMI	Hichem	CH KREMLIN BICETRE
M.	COLLET	Nicolas	CHU RENNES
M.	LOPEZ	Benjamin	CH DUNKERQUE
M.	HAMDI	GHASSEN	CH LONGJUMEAU
M.	LECHEVALLIER	Sylvain	CH VILLEFRANCHE_SUR_SAONE
Mme	DHIEB	Mariem	CH POISSY

Mme	PASINI	Sophie	CHU POITIERS
M.	DUPUIS	Pierre	CHU POITIERS
Mme	TAIBI	Ludmia	CH ROBERT DEBRE PARIS
Mme	MASRI	Wafa	GHEF
Mme	BENTRE	Harmony	CH BLOIS
Mme	LEPRINCE	Cécile	CH AULNAY sous BOIS
Mme	ALRHEEL	RAWD	CH LARIBOISIÈRE PARIS
M.	RICARD	Florian	HIA MARSEILLE
Mme	VAUDRAN	Lucie	CHRU LILLE
Mme	KABLA	RYM	CH PONTOISE
Mme	DAMMAK	IMEN	CH LOUIS MOURIER
Mme	GUERGOUR	Dorra	CH GRENOBLE

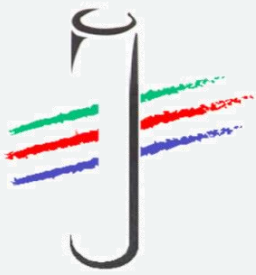


31^{èmes} Journées Nationales CNBH

Vendredi 27 janvier 2023

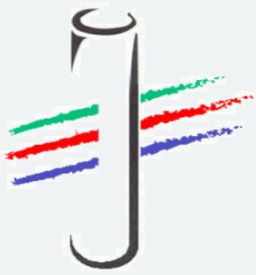
Bilan financier 2022

RECETTES			DEPENSES			
Cotisations		5410	Journées nationales 2022			88093,9
Sponsoring Journées Nationales 2022		22609	Site internet			94,39
Inscriptions Journées Nationales 2022		34321	Frais paiement en ligne			59,18
Sponsoring Journées régionales 2022		1200	Frais bancaires			979,59
Inscriptions réunions régionales		480	Fournitures de bureau			
			Frais expert comptable			1677,6
Guide d'identitovigilance		0	Cotisation CNP			
Intérêts sur livret		167,93	Frais réunion bureau			169,9
			Frais réunions régionales			902
			CFE (impot)			282
			Impot sur les sociétés			0
TOTAL Recettes		64187,93	TOTAL Dépenses			92258,5
Solde au 31/12/2022			-28070,6	Euros		
Trésorerie au 31/12/2022 (Livret A + Compte courant)			100752	Euros		
Compte titres			21893	Euros		



30^{èmes} Journées Nationales CNBH Vendredi 27 janvier 2023

Rapport moral 2022

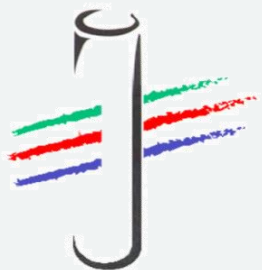


30^{èmes} Journées Nationales CNBH

Vendredi 27 janvier 2023

Au cours de l'année 2022

- 2 Réunions du conseil d'administration (24/5/2022, 17/11/2022)
- Réunions bureau (02/07/2022) en distanciel
- Nombreux points téléphoniques



31^{èmes} Journées Nationales CNBH

Vendredi 27 janvier 2023

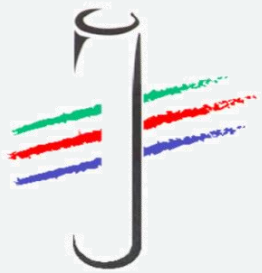


Participation du CNBH aux JFBM Saint- Etienne 5–7 octobre 2022 6 ateliers de biochimie

Amylose AL Diagnostic et avancées thérapeutiques Dr Lionel KARLIN (CH Lyon-Sud. Modérateur: Dr. Marie-Hélène TOURNOYS

Anomalies cytologiques et diagnostic biochimique des maladies de surcharge lysosomale. Dr Sandrine GIRARD et Dr Magali PETAZZONI (Hospices civils de LYON) Modératrice: Dr. Magali ANNETTE-REISCH

Interprétation des gazométries sanguines. Dr Rémi BALLUET, Dr Patricia CORREIA (CHU Saint-Etienne) Modérateur: Dr. Emilie ROMAN



31^{èmes} Journées Nationales CNBH

Vendredi 27 janvier 2023

Participation aux JFBM Saint- Etienne 5–7 octobre 2022

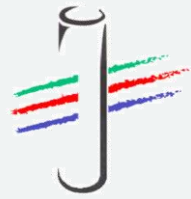
6 ateliers de biochimie

Biomarqueurs du remodelage osseux: conditions d'utilisation et intérêts en clinique. Dr. Marie-Hélène LAFAGE-PROUST, Dr Amélie MOREAU, Dr Yannick THOLANCE (CHU Saint-Etienne) Modérateur: Dr. Hana TALABANI-BOIZOT

Rôle du biologiste médical dans le diagnostic des dyslipidémies. Dr. Oriane MARMONTEL (Hospices Civils de LYON) Modérateur: Dr François SCHMITT

Intelligence Artificielle d'interprétation automatisée des électrophorèses des protéines sériques Dr. Floris CHABRUN et Dr Xavier DIEU (CHU Angers) Modérateur: Dr. Olivier GAILLARD

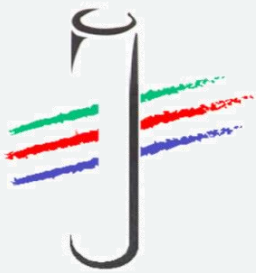




31^{èmes} Journées Nationales CNBH

Vendredi 27 janvier 2023

DISCIPLINES	Nombre de POSTERS	LAUREATS
Biochimie	15	
Toxicologie et Suivi thérapeutique	5	<p>Absorption in vitro du tacrolimus par les lymphocytes et impact de l'ajout de tacrolimus sur l'évaluation fonctionnelle des cellules T par ELISpot-IFNγ Jules Weinhard^{1, 2}, Aurélie Truffot³, Pauline Dessaud¹, Xavier Fonrose⁴, Raphaële Germe³, Thomas Jouve^{1, 2} 1 Service de néphrologie, dialyse, aphèreses et transplantation rénale, CHU Grenoble Alpes, France ; 2 Institute for Advanced Biosciences, U 1209/CNRS 5309, Univ. Grenoble Alpes, Grenoble, France ; 3 Laboratoire de virologie, CHU Grenoble Alpes, Grenoble, France ; 4 Laboratoire de pharmacologie-pharmacogénétique-toxicologie, CHU Grenoble Alpes</p> <p>Hopitox : le nomogramme Rumack-Matthew 2.0 Oulfa Boussetta-Charfi, Pierre-Henri Laurency, Manon Launay Pôle de biologie-pathologie, CHU Saint-Étienne, France</p>
Immunologie	1	<p>Déficit en Alpha1-antitrypsine : dépistage par l'électrophorèse des protéines sériques Emma Chambéry, Guillaume Camus, Anais Nombel, Magali Dechomet, Christine Lombard Laboratoire d'immunologie, Centre Hospitalier Lyon Sud, Lyon (France)</p>
Hématologie	10	
Microbiologie	9	<p>Diagnostic de la schistosomose (= bilharziose) urinaire en France Nessrine Ktari, Anne-Laure Demartin, Ziad Ben-Abdallah, Marie-Laure Gillardie, Caroline Mahinc, Oussama Babba, Maureen Duthel, Claire de Bengy, Pierre Flori CHU de Saint-Étienne, Laboratoire des agents infectieux, UF de parasitologie-mycologie, Saint-Étienne</p>



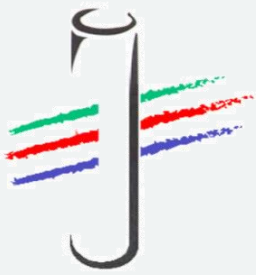
30^{èmes} Journées Nationales CNBH

Vendredi 27 janvier 2023



Réunions Régionales 2022

Région	Date et lieu	Programme	Sponsor
Nord Ouest		<ul style="list-style-type: none">• Pas de réunion	
Ouest	Nantes 15 Octobre 2022	<ul style="list-style-type: none">• Interférences <u>notamment</u> des thérapies monoclonales, dans les explorations de dysglobulinémies (Dr Hélène CAILLON)• Perspectives des techniques de MALDI TOF dans les explorations des dysglobulinémies (Dr Thomas DEJOIE)• Biochimie spécialisée du LCR et étude des chaînes légères libres dans le LCR (Dr Edith BIGOT) <p>Diaporamas disponibles sur le site CNBH</p>	Société BINDING SITE
Sud		<ul style="list-style-type: none">• Pas de réunion	
Sud Ouest		<ul style="list-style-type: none">• Pas de réunion	



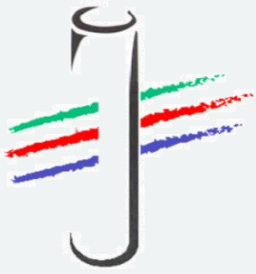
31^{èmes} Journées Nationales CNBH

Vendredi 27 janvier 2023



Réunions Régionales 2022

Région	Date et lieu	Programme	Sponsor
Centre Est		<ul style="list-style-type: none">• Pas de réunion	
Est		<ul style="list-style-type: none">• Pas de réunion	
Ile de France	Paris Hôtel Ibis Bastille Opéra 2 juin 2022	<ul style="list-style-type: none">• Actualités sur la troponine (Dr. Camille GOBEAUX)• Présentation de la plateforme Lysodiag (diagnostic des maladies lysosomales) (Dr Marie MALCLES)• Nouvelles approches pour l'optimisation de la gestion des contrôles de qualité et retour d'expérience (Dr. Frédéric SOBAS)	Société TAKEDA



31^{èmes} Journées Nationales CNBH

Vendredi 27 janvier 2023

Point Conseil National Professionnel de Biologie Médicale
(CNP) Laurence Pieroni

CNP DE BM : Point administratif 1-01-22 au 31-10-22

1 AG - 6 CA (réunions mixtes ou distancielles Zoom)

Très nombreux échanges courriels +++

- CA 19-01-22
- CA 10-03-22 et AG 10-03-22
- CA 8-06-22
- CA Zoom urgent 10-08-22
- CA 29-09-22
- CA à venir 7-12-22
- Réunion de Bureau 17-02-22 (préparation AG)
- Réunion de Bureau 13-04-22 (dépôt Statuts RI)
- De très nombreux échanges courriels et téléphoniques +++



CNP de BM : bilan des saisines depuis janvier 2022

Le CNP de Biologie Médical a géré plus de 17 demandes de saisines ou sollicitations, lesquelles ont mobilisé plus de 75 experts.

Liste des saisines / sollicitations / auditions en cours (janvier et octobre 2022)

- 11 Saisines ou sollicitations HAS (dont 3 / RIHN) (60 experts)
- 2 Saisines FSM - PHRC - PRME (2 experts)
- 1 Saisine Ministère de la Santé (1 expert)
- 1 Saisine CNAM pré CHAB (7 experts)
- 1 Sollicitation InCA (1 expert)
- 1 Sollicitation du Ht Conseil de la Nomenclature (4 experts)



Plateforme EVActe HAS

Campagne annuelle 2022 de dépôt d'évaluation des actes 15 février au 31 mai 2022 : 2 dépôts de dossiers

Réunion Académie Nationale de Médecine

Réunion GT Foie stéatosique non alcoolique 23 septembre 2022

AG SFBC 16 NOVEMBRE 2022



CNP DE BM

Les ONP exercice 2023-25

ONP exercice 2023-25 – Arrêté du 7 septembre 2022 définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de DPC pour les années 2023 à 2025

Orientations prioritaires de DPC de politique nationale de santé s'adressant à toutes les professions

- Orientation no 1 : Promotion de la vaccination et amélioration de la couverture vaccinale ;
- Orientation no 2 : Prévention des infections et de l'antibiorésistance ;
- Orientation no 3 : Amélioration de l'évaluation, du traitement et de la prise en charge de la douleur ;
- Orientation no 4 : Amélioration de la prévention, du dépistage, du diagnostic et de la prise en charge des cancers ;
- Orientation no 5 : Repérage et conduite à tenir face aux violences ou suspicions de violence faites aux adultes ;
- Orientation no 6 : Repérage et conduite à tenir face aux violences ou suspicions de violence faites aux enfants ;
- Orientation no 7 : Prise en compte des spécificités de prise en charge des patients en situation de handicap ;
- Orientation no 8 : Prise en charge palliative et accompagnement de la fin de vie ;
- Orientation no 9 : Préparation et organisation coordonnée, civile et militaire, de la réponse aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et prise en charge somatique et psychique des victimes induites ;
- Orientation no 10 : Maîtrise des risques associés aux actes et aux parcours de soins ;
- Orientation no 11 : Numérique en santé ;
- Orientation no 12 : Accompagnements des aidants ;
- Orientation no 13 : Prise en compte des principes éthiques dans les pratiques professionnelles ;
- Orientation no 14 : Promotion de la bientraitance et prévention de la maltraitance dans la pratique du soin et de l'accompagnement ;
- Orientation no 15 : Prise en compte de l'expérience patient dans les pratiques.

ONP exercice 2023-25 – Arrêté du 7 septembre 2022 définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de DPC pour les années 2023 à 2025



Orientations prioritaires de DPC de politique nationale de santé ciblées sur certaines professions - La BM est concernée par :

- Orientation no 17. Repérage et prise en charge des troubles nutritionnels ;
- Orientation no 18. Promotion, prévention et prise en charge en matière de santé sexuelle ;
- Orientation no 19. Repérage, accompagnement et prise en charge des pratiques addictives ;
- Orientation no 20. Appréhension des enjeux liés à la santé environnementale ;
- Orientation no 22. Repérage et prise en charge du risque cardio-vasculaire ;
- Orientation no 23. Diagnostic précoce et prise en charge de l'endométriose ;
- Orientation no 28. Prévention, repérage et prise en charge des pathologies et des risques sanitaires liés aux conditions et environnements particuliers d'emploi des militaires ;
- Orientation no 29. Prise en charge du « blessé de guerre » par le service de santé des armées (SSA) ;
- Orientation no 31. Bon usage des médicaments ;
- Orientation no 33. Amélioration de la pertinence des parcours prioritaires : BM concernée par MRC ;
- Orientation no 37. Intégration d'une démarche de décision médicale partagée.

Mise en place des Orientations Nationales Prioritaires des CNP

Annexe 2 période triennale 2023-25



Objectifs principaux du CNP de BM

- **Obligation de concevoir des ONP de spécialités COMPLÉMENTAIRES des ONP de l'annexe 1** associée à la rédaction de la **FICHE DE CADRAGE synthétique et précise**, conçue comme un cahier des charges
- **De façon à anticiper le futur processus de certification périodique, le CNP de Biologie Médicale a souhaité privilégier les ONP « transversales » permettant de couvrir les besoins des biologistes médicaux :**
 - Qq soit le **mode d'exercice** libéral/public
 - Qd soit le **champ d'exercice** Biologie générale/ Biologie spécialisée voire très spécialisée :
 - Biologie médicale générale ou polyvalente, dont EBMD (examens de biologie médicale délocalisés)
 - Médecine moléculaire-génétique-pharmacologie : Biochimie-biologie moléculaire, Génétique moléculaire, Pharmacotoxicologie
 - Hématologie - Immunologie
 - Agents Infectieux : Bactériologie, Virologie, Hygiène hospitalière, Parasitologie, Mycologie
 - Biologie de la reproduction

ONP exercice 2023-25 – Arrêté du 7 septembre 2022 définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de DPC pour les années 2023 à 2025



Orientations prioritaires de DPC visant plusieurs professions / spécialités : Médecins spécialisés en génétique clinique, chromosomique et moléculaire et Biologistes médicaux

Orientation no 38. Diagnostic des maladies génétiques rares et ultra-rares à révélation pré et post natale

Orientation no 39. Diagnostic moléculaire des maladies rares et prédispositions génétiques aux cancers par séquençage haut débit et autres innovations technologiques : de la prescription au rendu de résultat en passant par l'interprétation des données génétiques

Orientation commune à toutes les spécialités médicales en dehors de la spécialité de Médecine G.

Fiche de cadrage n°45 - Intégration des recommandations dans la pratique médicale : la liste de recommandations demandées par le CNP de BM est actée

1. Recommandations concernant la prise en charge des patients présentant une **dysthyroïdie**
2. Recommandations concernant l'évolution du **dépistage néonatal**
3. Recommandations ciblées sur la place et pertinence des examens de biologie Médicale dans la prise en charge de la **COVID-19**
4. Recommandations concernant l'exploration du **système du Complément**
5. Recommandations sur la maîtrise de la **multirésistance aux antibiotiques**
6. Recommandations sur la **transmission croisée, les infections associées aux soins et examens complémentaires**

ONP exercice 2023-25 – Arrêté du 7 septembre 2022 définissant les orientations pluriannuelles prioritaires de DPC pour les années 2023 à 2025



Orientation commune à toutes les spécialités médicales en dehors de la spécialité de Médecine G.

Fiche de cadrage n°46 - Intégration de l'innovation dans la pratique médicale : la liste des innovations demandées par le CNP de BM est actée

1. Approches omiques innovantes en biochimie - biologie moléculaire : « Place de la spectrométrie de masse dans les innovations en biochimie clinique »
2. Approches omiques innovantes en hématologie biologique : « Approches génomiques dans la prise en charge des hémopathies malignes »
3. Approches innovantes en microbiologie : « Approche syndromique dans la prise en charge des pathologies infectieuses (exemples : syndromes méningés, infections sexuellement transmissibles, infections respiratoires, gastro-entérites, etc.) »
4. Approches innovantes en pharmacotoxicologie « Stratégie analytique face à l'émergence de nouvelles drogues de synthèse »
5. Approches innovantes en Assistance Médicale à la Procréation :
 - Apport de l'étude du microbiote dans la prise en charge de l'infertilité
 - Approches technologiques innovantes en procréation assistée (time-lapse, sélection embryonnaire en FIV).

ONP exercice 2023-25 – 2^{ème} arrêté a paraître fin 2022 complétant les orientations pluriannuelles prioritaires de DPC pour les années 2023 à 2025



Orientation prioritaire de spécialité de DPC pour la Biologie Médicale

Bonnes pratiques en Biologie Médicale

1. Place des biomarqueurs dans le diagnostic et la prise en charge des patients présentant une **pathologie neurodégénérative**
2. Place des biomarqueurs dans le diagnostic et la prise en charge des patients présentant une **pathologie cardio-vasculaire**
3. Place des biomarqueurs dans le diagnostic et la prise en charge des patients **diabétiques**
4. Place des biomarqueurs dans le diagnostic et la prise en charge des patients présentant une **anémie**
5. Place des biomarqueurs dans le diagnostic et la prise en charge des patients présentant une **thrombophilie**
6. Place des auto-anticorps dans le diagnostic et le suivi des **pathologies auto-immunes**
7. Place des biomarqueurs dans le diagnostic et la prise en charge des patients présentant une **pathologie parasitaire digestive**
8. Place des biomarqueurs dans le diagnostic et la prise en charge des patients présentant une **suspicion d'intoxication médicamenteuse**
9. Prise en charge des nouvelles **demandes d'AMP** relatives à la révision de la loi de bioéthique 2021 par le biologiste médical

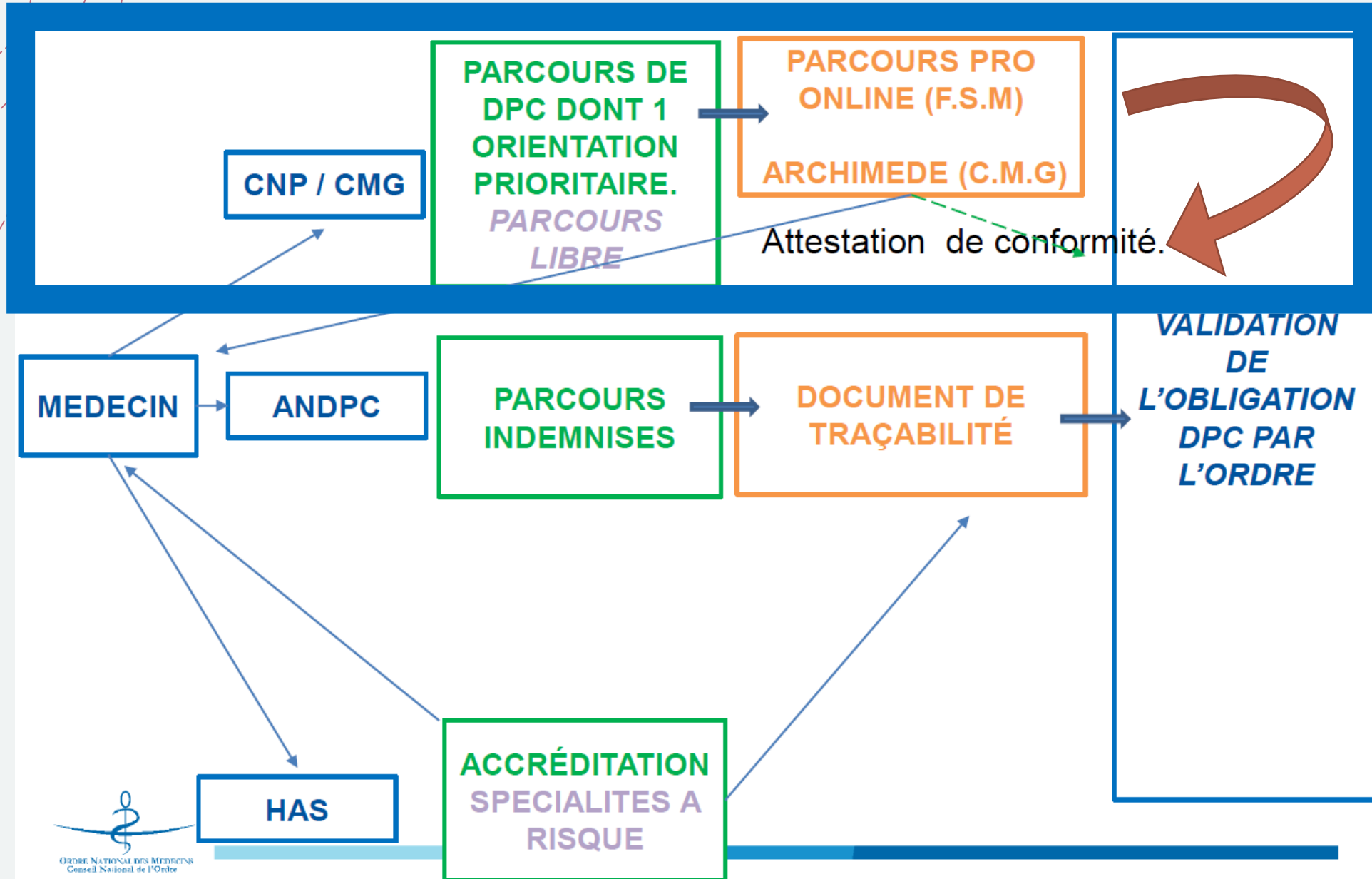
Orientations prioritaires de DPC visant plusieurs professions / spécialités : Médecins spécialisés en génétique clinique, chromosomique et moléculaire et Biologistes médicaux

« Interprétation et rendu médical de la Variation du Nombre de Copies (CNV) obtenus par tout examen des caractéristiques génétiques d'une personne dans le cadre du diagnostic étiologique des anomalies du développement et des troubles de la fertilité »

CNP DE BM

Le parcours pluriannuel de DPC exercice 2020-22

Comment remplir son obligation triennale de DPC exercice 2020-22 ?



Si je choisis de valider le parcours professionnel proposé par mon CNP



Formation

- Congrès
- E-learning
- Action correspondant à une orientation pluriannuelle prioritaire de DPC

Analyse des pratiques

- TCS
- Action correspondant à une orientation pluriannuelle prioritaire de DPC
- Registre...

Gestion des risques

- RMM
- Action correspondant à une orientation pluriannuelle prioritaire de DPC
- ...

Programmes intégrés

- Action correspondant à une orientation pluriannuelle prioritaire de DPC
- ...

Proposition libre

Un médecin peut proposer une action qu'il souhaite faire valider par son CNP



PARCOURS PROFESSIONNEL OU PARCOURS DE DPC DU MEDECIN :
X actions au choix en fonction des préconisations du CNP

Pour mon parcours, je choisi :

1. Congrès
2. Registres
3. Une action de DPC



J'enregistre mes actions sur parcourspro.online et je demande mon attestation à mon CNP.

Identification

Email, login :

Mot de passe :

Valider

Chaque professionnel dispose d'une page personnelle qui lui est propre et qui est différente du compte du CNP.

Ma page personnelle

Mon parcours

- 🔍 consulter et compléter mon parcours
- 📄 exporter mon parcours (format xlsx)
- 🏠 demander validation du parcours

Mon profil

- 👤 modifier mes données personnelles
- ➕ ajouter un CNP

Les documents

3 documents FSM

- 👁️ Comment remplir son obligation de DPC ?
- 👁️ Guide utilisateurs médecins
- 👁️ Parcours professionnel (ou parcours de DPC) établis par les CNP

2 documents CNP

- 👁️ Consulter le site internet du CNP
- 👁️ Parcours professionnel (ou parcours de DPC) établi par le CNP

Mot de passe oublié ? Vous pouvez [modifier votre mot de passe](#)
Vous êtes médecin, [cliquez ici](#) pour vous inscrire sur parcoupro.online

Les professionnels créent leur compte depuis la page d'accueil.

dispositif conçu par FORMITEL pour la FSM

pour la période triennale 2020-22 prépare à la future certification périodique...



	FORMATION	ANALYSE DES PRATIQUES	GESTION DES RISQUES*	PROGRAMMES INTÉGRÉS	ACTIONS LIBRES	PRÉREQUIS VALIDATION
CNP de BIOLOGIE MEDICALE (BM)	<ul style="list-style-type: none"> • Actions présentielle de formation² : Participation à un congrès de niveau national ou plus (label CNP) ; Participation à une journée, demi-journée de société/association/collège nationaux reconnus (label CNP) ; Participation à une action proposée par ODPC** dans OP^{HAS} ; Formations universitaires présentielle type DU ou DIU (label CNP) • Actions non présentielle de formation² : Formations universitaires en ligne type DU ou DIU (label CNP) ; Participation à une action proposée par ODPC** dans Op^{HAS} • Enseignement (dont préparation actions formation [institutionnelles], enseignement 2^{ème} ou 3^{ème} cycle facultaire) (label CNP) • Réunion de revue bibliographique ou journal club^{HAS}, abonnements revues (label CNP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation ou élaboration de registre, observatoire, base de données^{HAS} (institutionnels) • Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCP^{HAS}) • Staffs d'une équipe médico-soignante, groupes d'analyse des pratiques^{HAS} • Participation à une action, présentielle ou non, proposée par ODPC** dans OP^{HAS} • Participation régulière à des séances d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) ou élaboration programme ETP (label CNP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux séances de CREX (Comité de Retour D'Expérience)... de son établissement de santé^{HAS} • Participation à un réseau de vigilance (label CNP) • Participation à une action proposé par ODPC** dans OP^{HAS} <p>* Les autres actions relevant de la gestion des risques, individuelles ou en équipe, intégrées dans la démarche d'accréditation des laboratoires ne sont pas considérées comme validant un parcours de BM</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à un programme intégré proposé par ODPC** dans Op^{HAS} • Simulation en santé^{HAS} <p>** pour toutes les actions, présentielle ou non, et proposées par un ODPC enregistré, la validation de l'action inclut les BM impliqués dans la préparation de cette action ou orateurs lors d'une session d'ODPC</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité pour le professionnel de proposer une action à valider par le CNP : le CNP jugera après demande de proposition de formation (a priori) ou sur pièce (a posteriori) et devra valider 	<p>Au moins 3 actions au choix du BM sur la période triennale, dont, si possible, une action de DPC entrant dans le cadre des OP nationales ou de spé figurant dans l'arrêté pour la période considérée.</p> <p>Il est recommandé aux BM de conserver les attestations des actions réalisées tout au long de son parcours professionnel.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement professionnel^{HAS} (dont tutorat, MDS) • Recherche (label CNP) : participation à des études cliniques ou épidémiologiques (institutionnelles), publications, communications congrès, reviewing • Responsabilité collective pour la spécialité, missions d'expertise (label CNP) 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation ou élaboration de registre, observatoire, base de données^{HAS} (institutionnels) • Suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins^{HAS} • Participation aux séances de RMM^{HAS} 				
	<ul style="list-style-type: none"> • Simulation en santé^{HAS} 					

- **Au moins 3 actions** dont, si possible, 1 action de DPC
- conserver les attestations des actions réalisées tout au long de son parcours professionnel

CNP DE BM

2023 - Mise en place de la certification périodique des 7 professions à Ordre

Participation à l'évaluation de la reconnaissance de la qualification professionnelle =
Certification périodique des 7 professions à Ordre
Ordonnance no 2021-961 du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique

21 juillet 2021

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 34 sur 106



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

**Ordonnance n° 2021-961 du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique
de certains professionnels de santé**

NOR : *SSAH2117957R*

Participation à l'évaluation de la reconnaissance de la qualification professionnelle =
Certification périodique des 7 professions à Ordre
Ordonnance no 2021-961 du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique
4 axes



Participation à l'évaluation de la reconnaissance de la qualification professionnelle = Certification périodique des 7 professions à l'Ordre Ordonnance no 2021-961 du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique

A compter du 1er janvier 2023, les professionnels de santé doivent établir, au cours d'une **période de 6 ans**, et avoir réalisé un programme minimal d'actions concernant ces **4 blocs**



Par dérogation à l'article L. 4022-2 du code de la santé publique, les médecins, chirurgiens-dentistes, SF, pharmaciens, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et pédicures-podologues en exercice au 1er janvier 2023 disposent d'un **décal de 9 ans**

Instances impliquées

- **Conseil National de la Certification Périodique (CNCP)** = stratégie, déploiement et promotion de la certification périodique (Président = Lionel COLLET) + **Commissions par Ordre**
- **Ministère de la Santé - HAS - CNP** = mise en place d'1 référentiel / profession
- **Ordres** = contrôle du respect par les professionnels de santé de leur obligation de certification périodique

Participation à l'évaluation de la reconnaissance de la qualification professionnelle = Certification périodique des 7 professions à Ordre Parution du décret no 2022-798 du 11 mai 2022 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil National de la Certification Périodique (CNCP)

12 mai 2022

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 16 sur 115



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Décret n° 2022-798 du 11 mai 2022 relatif à la composition et au fonctionnement du conseil national de la certification périodique

NOR : SSAH2211806D

Publics concernés : professionnels de santé relevant des professions à ordre.

Objet : composition et modalités de fonctionnement du conseil national de la certification périodique de certaines professions de santé.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : ce décret est pris en application de l'article L. 4022-6 du code de la santé publique créé par l'ordonnance du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique de certaines professions de santé. Il définit la composition du conseil national de la certification périodique, en précise les modalités de fonctionnement, fixe les conditions de désignation des membres de l'instance collégiale, et prévoit un règlement intérieur.

Références : le décret, ainsi que les dispositions réglementaires qu'il modifie, peuvent être consultés, dans leur rédaction résultant de cette modification, sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

Proposition de méthode d'élaboration des référentiels de certification périodique des professions de santé à ordre

Parution de la méthode d'élaboration des référentiels - HAS juillet 2022



HAS

MESURER & AMÉLIORER LA QUALITÉ

HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

SYNTHÈSE

Proposition de méthode d'élaboration des référentiels de certification des professions de santé à ordre

Validée par le Collège le 13 juillet 2022

L'essentiel

- La HAS a pour mission de proposer une méthode d'élaboration des référentiels de certification périodique commune aux sept professions de santé à ordre.
- La certification périodique des professionnels de santé concerne sept professions (chirurgiens-dentistes ; infirmiers ; masseurs-kinésithérapeutes ; médecins ; pédicures-podologues ; pharmaciens ; sages-femmes) et porte sur quatre axes : **connaissances et compétences ; qualité des pratiques professionnelles ; relation avec le patient ; santé personnelle.**
- La certification périodique des professionnels de santé est un nouveau dispositif qui intègre les dispositifs existants.
- Les référentiels de certification périodique des professionnels de santé organisent, selon les quatre axes, les typologies d'actions proposées pour les professions ou les spécialités sur une période de six ans.
- Un plan commun aux sept professions pour la structuration des référentiels est proposé.
- Pour chaque axe, des méthodes et outils généraux sont proposés pour aider à la construction des référentiels. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, ni prescriptive. Les choix et les déclinaisons dans les référentiels de certification périodique relèvent de chaque profession ou spécialité.
- Chaque profession ou spécialité organise un travail de rédaction et de relecture du référentiel.

Proposition de méthode d'élaboration des référentiels de certification périodique des professions de santé à ordre

Décret n° 2022-1205 du 30 août 2022 : le ministère confie à l'ANS la conception d'une plateforme numérique à destination des professionnels de santé

1^{er} septembre 2022

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 37 sur 154



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Décret n° 2022-1205 du 30 août 2022 relatif à la désignation de l'autorité administrative assurant la gestion des comptes individuels de la certification périodique des professions de santé

NOR : SPRH2220867D

***Publics concernés :** agence du numérique en santé, professionnels de santé relevant des professions à ordre.*

***Objet :** détermination de l'autorité administrative en charge de la gestion des comptes individuels des professionnels de santé soumis à la certification périodique.*

***Entrée en vigueur :** le texte entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.*

***Notice :** le décret est pris en application du deuxième alinéa de l'article L. 4022-10 du code de la santé publique créé par l'ordonnance du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique de certains professionnels de santé. Il désigne l'Agence du numérique en santé (ANS) en tant qu'autorité administrative en charge de la gestion des comptes individuels des professionnels de santé soumis à cette certification.*

***Références :** le décret, ainsi que les dispositions du code de la santé publique qu'il modifie, peuvent être consultés, dans leur rédaction issue de cette modification, sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).*

Participation à l'évaluation de la reconnaissance de la qualification professionnelle

Certification périodique des Biologistes Médicaux



IMPORTANT

Objectifs CNP de BM 2023

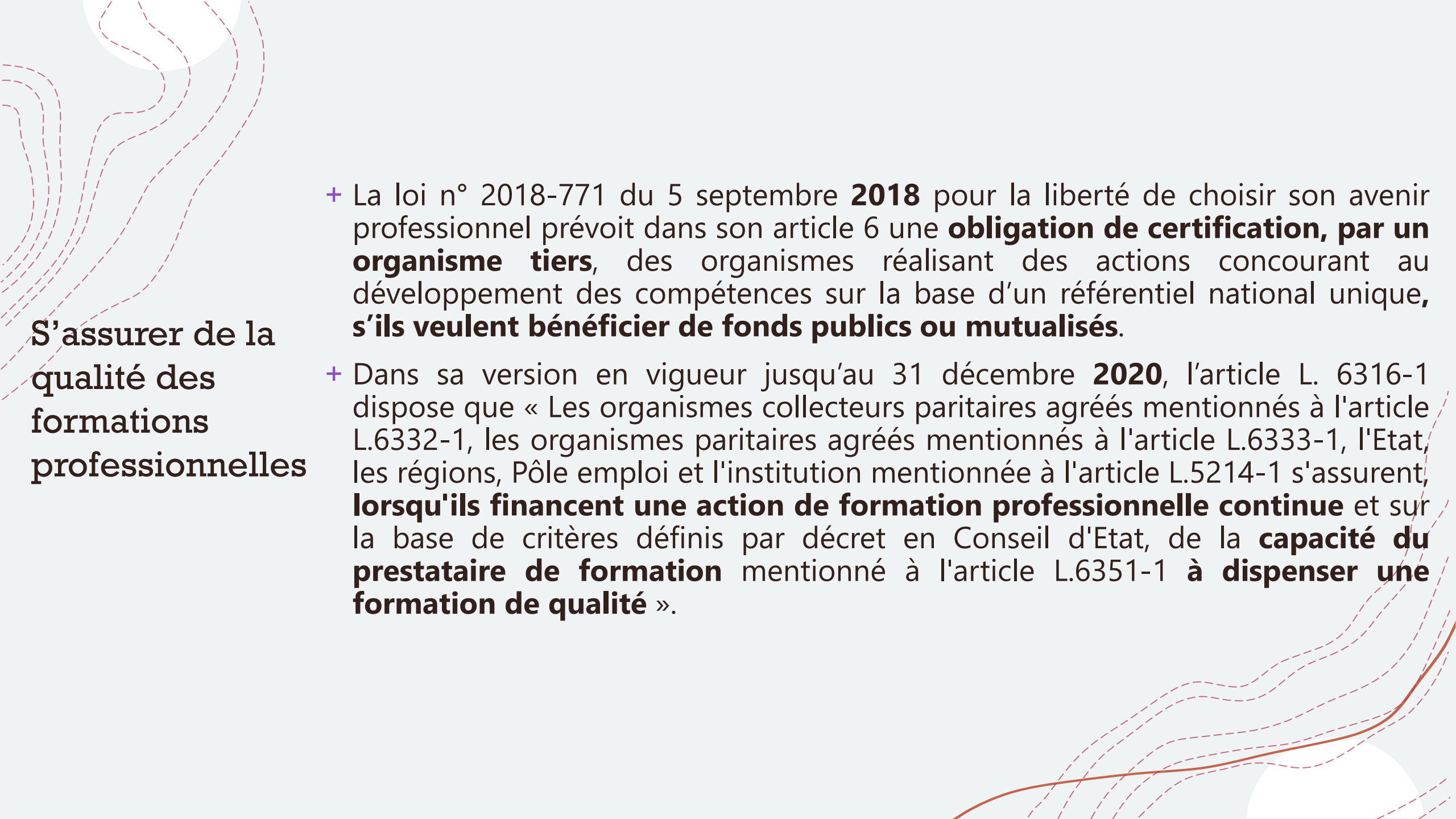
- Mise en place d'un référentiel de certification
- Inspiré du parcours pluriannuel
- Compatible avec les modes d'exercice public ou privé
- Adapté aux champs d'exercices polyvalents, spécialisés ou mixtes

- **Rencontre D. GOMBERT (DG Cofrac)** et le CNP de Biologie Médicale 28-11-22 (à la suite de l'enquête AQ du CNP de BM fin 2021 et du courrier adressé à DG le 13-07-22)
- Mise en place d'un nouveau **site Internet FSM - CNP** : en cours
- Mise en place d'un secrétariat partagé FSM-CNP ???



The background features a light blue gradient with decorative elements. On the left, there are several red dashed lines that curve upwards and to the right, partially overlapping a white circle. On the right, there are more red dashed lines curving upwards and to the left, also partially overlapping a white circle.

Datadock/Qualiopi



S'assurer de la qualité des formations professionnelles

- + La loi n° 2018-771 du 5 septembre **2018** pour la liberté de choisir son avenir professionnel prévoit dans son article 6 une **obligation de certification, par un organisme tiers**, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, **s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés**.
- + Dans sa version en vigueur jusqu'au 31 décembre **2020**, l'article L. 6316-1 dispose que « Les organismes collecteurs paritaires agréés mentionnés à l'article L.6332-1, les organismes paritaires agréés mentionnés à l'article L.6333-1, l'Etat, les régions, Pôle emploi et l'institution mentionnée à l'article L.5214-1 s'assurent, **lorsqu'ils financent une action de formation professionnelle continue** et sur la base de critères définis par décret en Conseil d'Etat, de la **capacité du prestataire de formation** mentionné à l'article L.6351-1 **à dispenser une formation de qualité** ».

Les financeurs

- + Le GIE D²OF a été créé en décembre 2016 par les Financeurs paritaires de la formation professionnelle continue afin de répondre aux exigences de qualité prévues par l'article L. 6316-1 du Code du travail créé par la loi n°2014-288 du 5 mars 2014.
- + La loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a profondément modifié le paysage des Financeurs de la formation professionnelle. Le premier effet de la réforme sur le GIE a été la recomposition de la gouvernance du GIE, resserrée et plus agile. Aujourd'hui, les membres du GIE sont : 11 OPCO, les ATP représentés par Certif'Pro, certains FAF et **l'ANFH**.
- + **Datadock** est la base de données partagée par les membres du GIE D²OF pour traiter les organismes bénéficiant de fonds publics ou mutualisés => **catalogue d'organismes de formation répondants aux 6 critères qualités exigés par la loi.**

Pour les organismes de formation

S'ils veulent accéder à un financement public ou mutualisé, les organismes de formation :

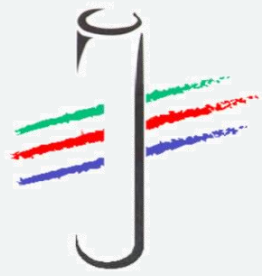
+ devaient être entrés dans une démarche de certification au 01/01/2022 avec référencement Datadock.

→ CNBH Référencé en juillet 2020

+ doivent être certifiés Qualiopi à partir du 01/01/2023.

Pour l'ANFH

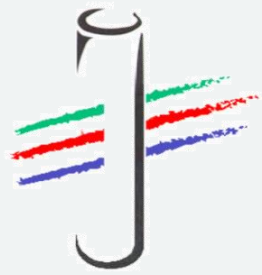
- + Pour un accord de prise en charge **ANFH en 2023**, le prestataire devra respecter **au moins une des conditions suivantes** :
- + Être un organisme de formation certifié **Qualiopi**, ayant satisfait aux exigences des sept critères qualité du Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 (conformément à la délibération du Conseil d'Administration du 07 octobre 2021).
- + Être un organisme de développement professionnel continu (**ODPC**).
- + Être un organisme **de formation étranger** validé par l'ANFH.
- + **Être une société savante ou organisateur de congrès, colloques, journées d'études, avec un NDA en vigueur et être validé par l'ANFH.**
 - ➔ **n° NDA = 82070055107**
- + Être un organisme conventionné dans un marché en cours antérieur au 1^{er} janvier 2019.



31^{èmes} Journées Nationales CNBH

Vendredi 27 janvier 2023

Groupes de travail

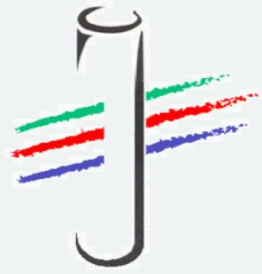


31^{èmes} Journées Nationales CNBH

Vendredi 27 janvier 2023

**Pertinence de prescriptions (Dr. Gaspard BEAUNE,
Dr ORIS Charlotte, Dr Matthieu PECQUET)**

Publication à venir dans les ABC

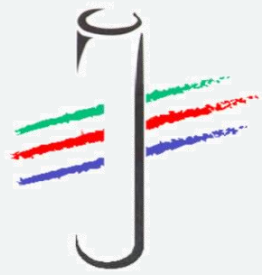


31^{èmes} Journées Nationales CNBH

Vendredi 27 janvier 2023

Epreuves dynamiques

A réactiver



31^{èmes} Journées Nationales CNBH

Vendredi 27 janvier 2023

Nouveau groupe
Implémentation de la méthode Bayésienne
dans le suivi des CIQ
(Hana TALABANI-BOIZOT)

Groupe de travail inférence Bayésienne

- + Nouvelle philosophie de gestion des CQI basée sur un modèle purement mathématique

- + Intérêt de l'approche Bayésienne

- + Suppression des périodes probatoires
- + Gestion optimisée des CQI avec une simplicité d'utilisation et d'action
- + Maintien de certaines analyses de faible volume

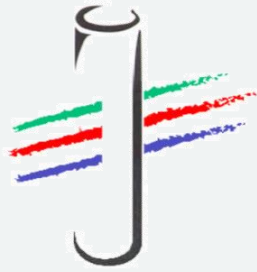


Nouvelles approches pour l'optimisation de la gestion des contrôles de qualité et retour d'expérience

Journée collège national de biochimie des hôpitaux IDF 2 Juin 2022

Dr Frédéric Sobas
frederic.sobas@chu-lyon.fr

Mise en place d'un groupe de travail CNBH en partenariat avec la société BYG informatique



31^{èmes} Journées Nationales CNBH

Vendredi 27 janvier 2023

ANNALES DE BIOLOGIE CLINIQUE
Revue officielle de la Société française de biologie clinique (SFBC)

Découvrez les articles les plus lus en 2022*

Retrouvez ci-dessous les articles qui ont été les plus lus par les abonnés sur www.revue-abc.com



- 1 [Hyperhomocystéinémie et maladies cardiovasculaires](#)
- 2 [Détection des anticorps antiphospholipides : actualités en 2022](#)
- 3 [Valeurs usuelles des transaminases : faut-il les réexaminer et les adapter ?](#)
- 4 [Résumés des 30^{es} journées nationales du Collège National de Biochimie des Hôpitaux](#)
- 5 [Investigation des leucémies à grands lymphocytes à grains : expérience d'un laboratoire d'hématologie](#)

*Classement réalisé à partir des consultations d'articles sur www.revue-abc.com entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022

Les articles sont **accessibles à tous** jusqu'au 10 février 2023.
Il vous suffit de vous connecter à votre compte pour accéder à l'article dans son intégralité.
Si vous avez égaré vos codes d'accès, pensez à la fonction [Mot de passe oublié](#)

Pas encore abonné à la revue Annales de Biologie Clinique ? [Découvrez nos offres d'abonnements !](#)

En vous souhaitant une très belle année 2023

Bureau :

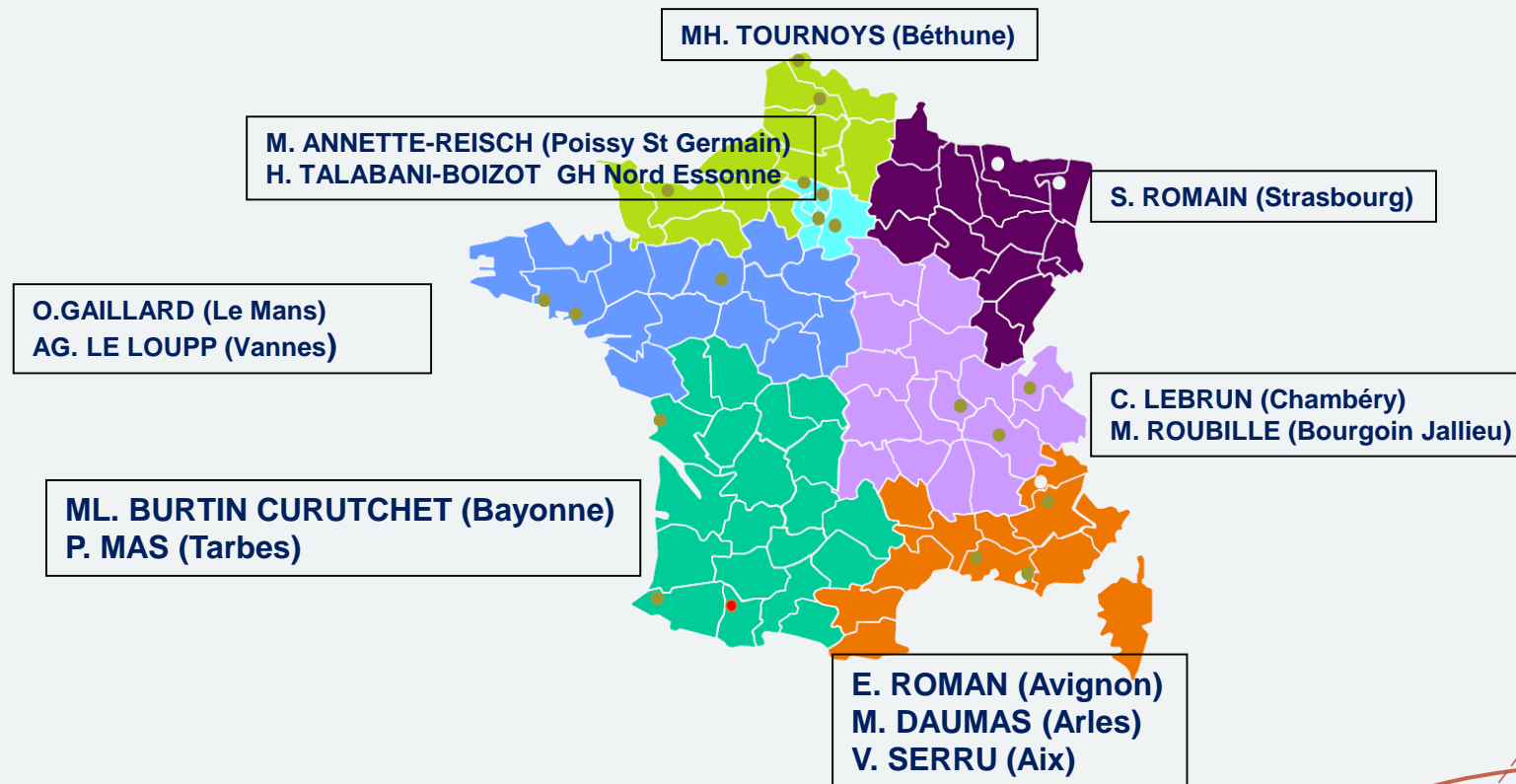
François SCHMITT - Président
Marie Héléne TOURNOYS - Vice Présidente
Christine GIBAUD - Trésorière
Claire LEBRUN - Trésorière adjointe
Emilie ROMAN – Secrétaire
Magali ANNETTE-REISCH – Secrétaire Adjointe

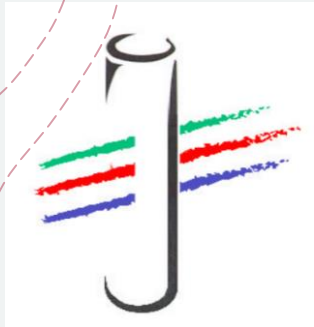


31^{èmes} Journées Nationales CNBH

Vendredi 27 janvier 2023

Renouvellement du Conseil d'administration du CNBH
Elections des délégués régionaux
Désignation d'un nouveau bureau





**Rendez-vous les 25 et 26 janvier 2024 pour
la 32^{ème} édition des Journées Nationales du CNBH**